



P.V. 02 - 2024

CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Procès-verbal de la séance du 29 avril 2024
Sous la présidence de Mme Fabienne Forlani, Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 19 février 2024
3. Assermentation de deux nouveaux conseillers
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis 2024.03 CC – Travaux de remplacement du Pont sur la Molombe selon montant mis au budget 2024
7. Communications des Commissions
8. Divers
9. Contre-appel

1. Appel

Il relève la présence de 37 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation du PV du 19 février 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentation de deux nouveaux conseillers

Messieurs Jean-Yves Thévoz et Hugo Thonney prêtent serment sous les applaudissements des membres du Conseil communal.

4. Communications du Bureau du Conseil

- Démission de Mme Laure Schick au 29 avril 2024.
- Monsieur Sébastien Benn sera convoqué au prochain Conseil.
- La date de la sortie du Conseil sera le samedi 31 août 2024.
- Nous vous rappelons que les vacances doivent être retournées à la Présidente chaque fin de trimestre.



5. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi :

- L'inauguration de la Laiterie se tiendra les 24 et 25 mai. La partie officielle avec l'invitation pour le Conseil communal le vendredi 24 mai dès 18h puis les portes ouvertes le samedi 25 mai de 9h à 12h.
- Vous recevrez une invitation pour l'inauguration des infrastructures sportives qui se tiendra le 22 juin.
- Les autorités ont accepté que la place à côté de l'ancienne Laiterie soit nommée « Square des Faux Gilles ». En mémoire à Monsieur Gaston Simon qui était propriétaire de cette parcelle.
- Le préavis relatif au PACOM sera à l'ordre du jour du conseil du 24 juin 2024.
- La Municipalité cherche une solution avec CarPostal au sujet du bus de 7h29 qui est bondé.
- Dès le 1^{er} juillet l'horaire des PPDL sera modifié afin d'améliorer sa cadence. Des réflexions sont faites pour qu'il amène les enfants aux activités sportives tels que les entraînements de foot.
- Le canton a pris du retard sur la stratégie de gestion des zones d'activités. Le postulat de Monsieur le Conseiller Benoît Le Bocey n'est pas oublié et nous y reviendrons à la fin de l'année.
- Un projet de correction fluviale des marais est en cours afin de protéger nos ZI des crues. Une partie des frais seront pris en charge par la Confédération et le canton et le reste par les communes d'Eclépens et de Daillens. Une séance sera organisée à l'automne avec le Conseil communal d'Eclépens et nous estimons la fin des travaux pour 2030.

Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand :

- Le projet de rénovation de JVG2 est au même stade que lors du 1^{er} conseil de l'année. Nous prenons du temps au niveau de l'analyse des coûts afin de soumettre un préavis pour le projet de construction au plus juste de la réalité.
- Le projet de filtration de l'eau provenant des sources de Montjoux est finalisé et dimensionné. Les discussions sont en cours avec les communes de Bussigny et Penthaz pour la répartition de l'eau et le financement du projet.
- La Municipalité a fait développer une application liée au site internet de Daillens qui enverra par exemple des notifications sur les coupures d'eau. Elle ne remplacera pas le pilier public mais elle est un outil complémentaire. Cette application est en évolution, nous vous remercions de nous faire part de vos besoins et demandes de modification ou d'amélioration.
- Le pont entre la déchetterie de Penthaz et la STEP ne peut plus être traversé. Dès qu'il sera rénové, notre eau usagée passera en dessous du pont via la STEP de Penthaz par des canalisations qui seront enterrées.

Monsieur le Municipal, Claude Herren :

- Les utilisateurs du PPDLV ont répondu à un sondage. Le but étant d'améliorer sa cadence, de supprimer les doublons avec le car postal et d'ajouter par exemple de nouveaux arrêts tel que le quartier des Montets ou la zone industrielle en Gravey.
- Nous avons présenté notre projet de 30 km/h la nuit mais nous ne répondons pas aux critères cantonaux pour le mettre en place. Nous avons décidé de vous faire une présentation par une représentante du bureau Transitec afin de vous expliquer les raisons.



Madame Justine Menu, bureau Transitec

Les critères pour faire une demande de limitation de la vitesse entre 22h et 6h du matin ne sont pas réunis :

- La densité de la population n'est pas suffisante.
- Le nombre de passage de véhicule est en dessous du seuil critique.
- Il faut demander une analyse coûteuse auprès du canton de l'assainissement du bruit que nous ne recommandons pas du fait des critères ci-dessus évoqués qui ne sont pas réunis.

Le bureau Transitec ne recommande pas le 30 km/h la nuit mais nous vous proposons de réfléchir à mettre une limitation de vitesse fixe donc sans restriction d'heure qui elle serait possible pour le village de Daillens.

Madame la Municipale, Barbara Busigny :

- Les délais du chantier du collège du Cheminet sont tenus et le budget est respecté. Des séances sont organisées toutes les 6 semaines entre l'ASI Venoge, la direction des écoles, le BAMO et la Municipalité.
- Les artistes de la région pourront participer à un concours en lien avec le collège du Cheminet.
- En complément de Croqu'carotte qui accueillera les enfants une semaine avant la rentrée scolaire 2024-2025, la Municipalité a décidé de collaborer cette année avec Ma Jeunesse Suisse Romande pour offrir aux enfants de 5 à 10 ans une semaine de centre aéré durant la première semaine des vacances d'été.

Monsieur le Municipal, Juan-Carlos Hernandez :

- L'escalier extérieur de la Laiterie sera installé demain.
- Les employés communaux ont fait des aménagements sur les espaces verts. Des plantes vivaces ont été plantées au lieu de fleurs de saison dans le but d'économiser au niveau des frais de plantations et d'utilisation d'eau.

6. Préavis 2024.03 CC – Travaux de remplacement du Pont sur la Molombe selon montant mis au budget 2024

Les rapporteurs de la commission des finances et de la commission ad hoc lisent leurs rapports.

Monsieur le Conseiller, Hugo Thonney : Quelle charge le pont va-t-il supporter ?

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Le tonnage maximum est respecté et tous les convois pourront le traverser.

Monsieur le Conseiller, Jean-Yves Thévoz : Quel sera le montant du subside car les chiffres indiqués dans les rapports des deux commissions sont différents.

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Il est de CHF 5000.- par commune mais c'est un chiffre approximatif minimaliste.

Madame la Conseillère, Caroline Villard : Pourquoi est-il soumis au Conseil alors qu'il a été mis au budget ?

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Tous les préavis routiers doivent suivre la procédure complète.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : la commune de Penthalaz a aussi présenté le même préavis au Conseil de Penthalaz.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani lit les conclusions du préavis et demande au Conseil communal de voter :

- Le préavis est accepté à l'unanimité.



6. Communications des commissions

-

7. Divers

Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina : La benne pour les déchets verts n'est pas accessible facilement.

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Des aménagements seront faits pour donner un accès aisé à la benne. En attendant, les sacs peuvent être déversés à côté de la benne s'ils sont trop lourds. Le but de cette nouvelle benne est de faire du biogaz.

Monsieur le Conseiller, Quentin Fraillon : Est-ce que les bus scolaires qui stationnent devant l'école seront déplacés car la circulation est difficile à cause d'eux et des pots de fleurs.

- Madame la Municipale, Barbara Busigny : Nous prenons bonne note et nous reviendrons vers vous avec une réponse. A noter que les 7e et 8e années prendront le bus 414 dès décembre 2024.

Monsieur le Conseiller, Laurent Gilliéron : Le bus postal ne peut pas être articulé à cause de la gare de Cossonay-Penthalaz mais nous avons aménagé nos arrêts de bus pour qu'il puisse l'être. Serait-il possible dans la réflexion sur les horaires des PPDLV d'ajouter le week-end ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : La gare de Cossonay-Penthalaz avec son aménagement ne peut pas accueillir de bus articulé. Il y a une volonté de développer un accès alternatif via les moulins mais ces frais devraient être pris en charge par la commune de Penthalaz qui ne souhaite pas les assumer seule. Il existe d'autres bus avec plus de capacité et qui ne sont pas articulés. Pour les PPDLV si nous élargissons notre offre la semaine et le week-end, il faudrait engager un chauffeur supplémentaire alors que la volonté des communes est de diminuer les frais. Il existe le vendredi et samedi soir le Publicar. Il est possible de le réserver sur appel avec un coût de CHF 5.- en supplément du prix du billet normal.

Monsieur le Conseiller, Vincent Chatelin : Les bus à deux étages pourraient être une solution.

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : A ma connaissance CarPostal n'est pas en possession de bus à deux étages et nous ne pourrions à notre niveau que leur suggérer cette idée.

Monsieur le Conseiller, Yves Gubinelli : Avez-vous prévu quelque chose pour la visite des deux juges au sujet du projet de la Vernette.

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : le dossier de la Vernette est toujours à la CDAP. La cour du tribunal va se déplacer pour voir les lieux. Nous avons réservé à cet effet la salle JVG.

9. Contre appel

39 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 21 heures 12.

La Présidente



La Secrétaire